

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 26

À l'alinéa 60, substituer au mot :

« conditions »

le mot :

« obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.